

Chiffres OCDE temps scolaire des élèves.

Regards sur l'éducation 2010 : « La France pourrait réduire la durée des vacances scolaires » (OCDE)

« En réduisant le temps d'instruction (1), la réforme de l'enseignement primaire français va dans le bon sens, mais revoir les rythmes scolaires est une première piste pour améliorer les performances des élèves. Il faut également envisager la mise en place de dispositifs de soutien pour les élèves en grande difficulté, dont le taux a augmenté », commente pour AEF Éric Charbonnier, expert en éducation à l'OCDE (AEF n°136531), à l'occasion de la publication mardi 7 septembre 2010 de l'édition 2010 de Regards sur l'éducation .

Bernard Hugonnier, directeur-adjoint de l'éducation à l'OCDE et membre du comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires installée le 7 juin dernier (AEF n°132956) rappelle qu'avec « 6h à 6h30 de cours » par jour, plus « une heure à une heure et demie de devoirs le soir », les écoliers français sont soumis à « un rythme supérieur à celui des adultes ».

« Selon les chronobiologistes, il y a deux moments où les élèves sont fortement concentrés dans la matinée et dans l'après-midi : autant faire que les matières difficiles soient enseignées pendant ces périodes », ajoute-t-il. Revoir les rythmes scolaires impose aussi selon lui « d'alléger les programmes ».

D'après Bernard Hugonnier, l'expérience « Cours le matin, sport l'après-midi » (AEF n°136285) constitue une piste intéressante permettant de concentrer les apprentissages scolaires le matin et de proposer l'après-midi des activités « culturelles ou sportives » « qui détendent plus », mais elle ne doit pas « être généralisée » : « Mieux vaut la réserver aux élèves qui ont du mal. »

La France pourrait réduire la durée des vacances scolaires, « en supprimant par exemple deux semaines l'été », suggère-t-il. Les élèves français suivent 140 jours de classe contre 160 jours en moyenne dans les pays de l'OCDE. Bernard Hugonnier estime enfin qu'il faudrait allonger la pause méridienne, « insuffisante en France », alors que Luc Chatel a annoncé le 24 août sa volonté de « faire respecter une pause d'une heure et demie au déjeuner » (AEF n°136405).

8 000 HEURES D'INSTRUCTION EN ITALIE

Regards sur l'éducation montre qu' « en règle générale, les pays [de l'OCDE] fixent le nombre officiel ou réglementaire d'heures de cours, qui correspond le plus souvent au nombre minimum d'heures de cours que les établissements doivent dispenser aux élèves ». « Le principe fondamental qui dicte ces normes minimales est qu'un nombre suffisant d'heures de cours est impératif pour que l'apprentissage génère de bons résultats », précise l'étude.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction prévu par la réglementation s'élève à 6 777 heures entre l'âge de sept et quatorze ans. Ce dernier « varie toutefois selon les pays : il s'établit à 4 715 heures en Pologne, mais dépasse 8 000 heures en Italie ou en Israël ».

« Dans certains pays, la charge de travail des élèves est plus importante, la scolarité obligatoire est moins longue et les jeunes quittent l'école plus tôt. Dans d'autres pays en revanche, l'apprentissage est réparti de manière plus uniforme et s'étale sur une période plus longue, et le nombre total d'heures de cours tend à être plus élevé pour tous », note l'OCDE.

« VARIATIONS CONSIDÉRABLES »

L'organisation souligne que « dans certains pays, le temps d'instruction prévu varie considérablement entre les régions ou entre les types d'établissements ». En effet, « dans de nombreux pays, les établissements ou les autorités locales chargées de l'éducation sont libres de décider du nombre d'heures de cours à dispenser et de leur répartition entre les diverses matières » (AEF n°136493). « Par ailleurs, le temps d'instruction prévu ne reflète pas nécessairement le nombre d'heures de cours que les élèves suivent effectivement », « des heures de cours supplémentaires sont souvent prévues pour organiser un soutien scolaire individualisé ou pour approfondir le programme ».

Le temps d'instruction prévu correspond au temps d'instruction obligatoire pour tous les élèves entre sept et quatorze ans en Allemagne, en Angleterre, en Corée, au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Islande, au Japon, au Luxembourg, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Suède et, dans les pays partenaires, au Brésil, en Estonie, en Fédération de Russie et en Slovénie, détaille l'étude. « Le temps total d'instruction prévu est inférieur à la moyenne de l'OCDE dans tous ces pays, sauf en Angleterre, en Espagne, au Luxembourg, au Mexique et aux Pays-Bas », précise l'OCDE. Par ailleurs, « en Australie, en France et en Irlande, le temps d'instruction prévu est totalement obligatoire pour les élèves âgés de sept et huit ans et de neuf à onze ans, mais pas chez les élèves plus âgés ».

LECTURE, MATHÉMATIQUES

Selon la moyenne établie sur la base des pays de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de mathématiques et de sciences représentent 48 % du temps d'instruction obligatoire chez les élèves âgés de neuf à onze ans et 40 % chez les élèves âgés de douze à quatorze ans. « La part du programme de cours obligatoire qui est consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature chez les élèves âgés de neuf à onze ans varie sensiblement selon les pays : elle ne représente pas plus de 16 % en Islande, mais atteint ou dépasse 30 % en France, au Mexique et aux Pays-Bas », remarque l'OCDE.

En revanche, « la part du temps d'instruction obligatoire consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature chez les douze-quatorze ans ne représente pas plus de la moitié environ de celle prévue chez les neuf-onze ans en Angleterre, en France et au Mexique. »